



11 mai 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 mai 2023

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Emmanuel LOUINEAU, Nicolas PINEAU, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Sophie MANDIN.

Excusés : **Les Brouzils** : Emilie DUPREY pouvoir à Pascal CAILLE – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Eric SALAÜN donne pouvoir à Jacky DALLET, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Fabienne BARBARIT pouvoir à Nicolas PINEAU, Caroline BARRETEAU, Yannick MANDIN pouvoir à Emmanuel LOUINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE pouvoir à Pierrette GILBERT – **Saint-Fulgent** : Jean-Luc GAUTRON pouvoir à Sophie MANDIN

Secrétaire de séance : Arnaud BABIN

En exercice : 30

Présents : 22

Votants : 29

Quorum : 16

N° 132-23 – Avenant au marché de collecte et de déchèterie

Vu la délibération n° 318-17 relative à l'attribution du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, exploitation des déchèteries,

Vu la délibération n°315-21 relative à la mise à disposition d'un agent « volant » venant en renfort sur les 2 déchèteries sur un volume de 26 heures/semaine.

Considérant qu'au vu des résultats positifs, il est proposé de reconduire le dispositif d'agent renfort sur les deux déchèteries pour les deux dernières années du marché (2023-2024).

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'avenant en plus-value de 91 936.00 € HT (+ 2.93%) pour la mise à disposition d'un agent « volant » sur les déchèteries pour les années 2023 et 2024,**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, à signer l'avenant.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 24 mai 2023

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.